



Conseil économique et social

Distr. limitée
28 juillet 2026
Français
Original : anglais
Anglais, espagnol et français
seulement

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire de 2026

1-4 septembre 2026

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire*

Descriptif de programme de pays

Zimbabwe

Résumé

Le présent descriptif de programme de pays pour le Zimbabwe est soumis au Conseil d'administration pour examen et adoption selon la procédure d'approbation tacite lors de la présente session. Il inclut une proposition de budget indicatif global d'un montant de 25 000 000 dollars à imputer sur les ressources ordinaires, dans la limite des fonds disponibles, et de 150 000 000 dollars à prélever sur les autres ressources, sous réserve de la disponibilité des contributions à des fins spéciales, pour la période allant de 2027 à 2031.

* [E/ICEF/2026/25](#).

Note : Le présent document a été établi dans son intégralité par l'UNICEF.



Fondements du programme

1. Le Zimbabwe aborde la période 2027-2031 en s'appuyant sur son programme Vision 2030¹ et sur la mise en œuvre de la deuxième Stratégie nationale de développement pour 2026-2030², qui donne la priorité à la stabilisation économique, au développement du capital humain, à la sécurité de l'eau, à l'adaptation aux changements climatiques, au renforcement de la gouvernance, et à la décentralisation progressive des fonctions et des ressources. Avec une population estimée à 15,2 millions d'habitants³, dont environ 7,4 millions d'enfants, le Zimbabwe présente un profil démographique qui offre un potentiel considérable pour accélérer le développement humain. En tant que membre actif de la Communauté de développement de l'Afrique australe, le Zimbabwe continue de promouvoir la coopération et l'intégration régionales alors qu'il vise à devenir une économie à revenu intermédiaire de la tranche supérieure d'ici à 2030.

2. Le Zimbabwe a réalisé d'importants progrès dans la promotion du bien-être des enfants, grâce à des cadres stratégiques et juridiques renforcés, et à des investissements accrus dans les secteurs sociaux. S'appuyant sur les avancées réalisées dans le cadre de la première Stratégie nationale de développement pour 2021-2025, notamment les réformes institutionnelles, le développement des infrastructures et la transformation numérique, le pays continue de mettre en œuvre un programme tenant compte des besoins des enfants, malgré les pressions structurelles et macro-budgétaires, la dette publique élevée et la baisse de l'aide extérieure (l'aide publique au développement a diminué de 23 % en 2025)⁴, qui limitent la disponibilité des financements pour les secteurs sociaux. Ces contraintes ont un impact sur le rythme et l'ampleur de la prestation de services, en particulier aux niveaux décentralisés.

3. Le programme de décentralisation est mis en œuvre progressivement, jetant ainsi les bases pour une meilleure gouvernance locale et une prestation de services améliorée, tout en continuant à renforcer les systèmes et les capacités. Des efforts supplémentaires sont nécessaires pour consolider les capacités locales, améliorer les transferts budgétaires intergouvernementaux, optimiser l'utilisation des données et renforcer les systèmes de gestion des finances publiques et de responsabilité afin de garantir que les districts peuvent fournir efficacement des services de qualité aux enfants et réduire les disparités⁵.

4. Une part importante d'enfants est confrontée à des vulnérabilités qui se recoupent, subissant des privations combinées dans les domaines de la nutrition, de la santé, de l'apprentissage, de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène (EAH), et de la protection. Les enfants vivant dans les zones rurales, les implantations sauvages périurbaines et les communautés frontalières, les enfants handicapé·e·s, les adolescentes et les enfants migrant·e·s se heurtent à d'importants obstacles pour accéder aux services de base. Les systèmes de protection sociale se sont développés,

¹ Gouvernement du Zimbabwe, Ministère des finances, du développement économique et de la promotion des investissements, *Zimbabwe Vision 2030*. 2018.

² Bureau du Président et Cabinet, *National Development Strategy 2 (NDS 2), January 2026–December 2030*. 27 novembre 2025.

³ Agence nationale des statistiques du Zimbabwe (ZIMSTAT), *Population and Housing Census Report 2022*.

⁴ Organisation de coopération et de développement économiques, « Un déclin historique de l'aide au développement : données préliminaires de l'APD pour 2025 ». 9 avril 2026.

⁵ Bureau du Président et du Cabinet, *National Development Strategy 2*. 2025.

bien que des lacunes en matière de couverture et des contraintes liées à leur adéquation subsistent, parmi lesquelles une réactivité limitée aux chocs.

5. Le Zimbabwe a renforcé son cadre normatif relatif à l'inclusion des personnes handicapées, notamment avec l'adoption de la loi sur les personnes handicapées (loi n° 3 de 2025) et de la politique nationale sur le handicap (2021), et a amélioré la coordination entre les entités gouvernementales permettant leur mise en œuvre. Actuellement, près d'un·e Zimbabwéen·ne sur dix vit avec un handicap⁶. Les enfants handicapé·e·s sont confronté·e·s à des obstacles qui les empêchent de bénéficier de services de base inclusifs et accessibles, en raison de la stigmatisation, des infrastructures limitées et du manque de données ventilées par handicap, ainsi que d'une coordination et d'une allocation de ressources insuffisantes aux niveaux décentralisés⁷.

6. Bien que les capacités de résilience, d'anticipation et d'atténuation aient été renforcées ces dernières années, le Zimbabwe reste l'un des pays les plus vulnérables face aux changements climatiques dans le monde. Les enfants sont exposé·e·s aux aléas climatiques et environnementaux, et les sécheresses, les vagues de chaleur, les inondations et les cyclones perturbent régulièrement les services sociaux essentiels⁸. La sécheresse survenue en 2024-2025, provoquée par le phénomène d'El Niño et considérée comme la plus grave depuis quarante ans, a exacerbé l'insécurité alimentaire⁹ tout comme les risques de malnutrition, d'abandon scolaire et de mariage d'enfants¹⁰.

7. Le Zimbabwe a réalisé des progrès significatifs dans la réduction de la mortalité maternelle, qui est passée de 651 à 212 décès pour 100 000 naissances vivantes entre 2015 et 2024, grâce à des investissements dans les systèmes de soins de santé primaires¹¹. Dans le pays, 83 % des enfants ont reçu trois doses de vaccin contre la diphtérie, la coqueluche et le tétanos, tandis que 7,5 % des enfants ne sont toujours pas vacciné·e·s, ce qui les laisse sans protection face aux maladies infantiles¹². La mortalité des enfants se concentre de plus en plus sur la période néonatale, ce qui reflète les goulets d'étranglement dans les soins de santé primaires. La mortalité néonatale est passée de 24 à 37 décès pour 1 000 naissances vivantes entre 1994 et 2024, et représente désormais plus de la moitié de tous les décès d'enfants âgé·e·s de moins de 5 ans¹³. Ces décès, en grande partie évitables, sont dus à la prématurité, à l'asphyxie à la naissance et aux infections néonatales, et témoignent des lacunes dans les soins essentiels aux nouveau-nés et nouvelles-nées, la prévention et la lutte contre les infections, et la continuité des soins entre les établissements et les communautés¹⁴. Une nutrition maternelle adéquate est essentielle à la survie et aux soins précoces ; or, seules 33 % des femmes ont une alimentation suffisamment diversifiée. L'allaitement maternel exclusif reste faible, à 42 %, tandis que la mise au sein précoce

⁶ ZIMSTAT, *Population and Housing Census Report 2022*.

⁷ Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), *Formative Evaluation of UNICEF work on Disability Inclusion (2018–2022)*. 2023.

⁸ UNICEF, « Children's Climate and Environment Risk Index ». 2024.

⁹ Comité d'évaluation des moyens de subsistance du Zimbabwe (ZIMLAC), *2025 Rural Livelihoods Assessment*.

¹⁰ Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, *Zimbabwe: El Niño impact assessment highlights*. 2024.

¹¹ ZIMSTAT, *Zimbabwe Demographic and Health Survey (ZDHS) 2023–24*. 2025

¹² Ibid.

¹³ Ibid.

¹⁴ UNICEF, *Improving Newborn Survival in Zimbabwe*. 2024

est relativement élevée, à 67 %¹⁵. Le taux élevé de grossesses chez les adolescentes (23 %)¹⁶ et la prévalence disproportionnée du VIH chez les adolescentes et les jeunes femmes âgées de 15 à 24 ans augmentent encore davantage les risques de résultats défavorables en matière de santé maternelle et néonatale, y compris la transmission mère-enfant du VIH.

8. Les résultats en matière de santé maternelle, néonatale et infantile sont aggravés par la sous-nutrition, les carences en micronutriments et l'incidence croissante du surpoids et de l'obésité, ainsi que par des environnements alimentaires mauvais pour la santé des enfants. L'accès limité à l'eau salubre et à l'assainissement entraîne des infections transmises par l'eau récurrentes et demeure un obstacle majeur, dans un contexte marqué par des urgences de santé publique, notamment des épidémies de choléra, de rougeole, de typhoïde et de poliovirus dérivé d'une souche vaccinale. Bien que le Zimbabwe ait renforcé les mécanismes et les capacités lui permettant d'anticiper de telles situations d'urgence et d'y répondre, les impacts pèsent de manière disproportionnée sur les districts confrontés à de multiples privations.

9. L'éducation de la petite enfance est une priorité nationale. Par ailleurs, le Zimbabwe a atteint un taux élevé de scolarisation net dans l'enseignement primaire, qui s'établit à 87 %. Cependant, l'accès à l'éducation de base et sa qualité demeurent inégaux. Les taux de réussite en septième et dernière année de l'enseignement primaire et dans l'enseignement secondaire (*ordinary level*), qui s'établissent actuellement à 48 % et 35 % respectivement¹⁷, fluctuent, et seuls 18 % des apprenants accèdent au deuxième cycle du secondaire¹⁸. Les versements en faveur du module d'aide à l'éducation de base, un programme national de protection sociale visant à soutenir l'accès des enfants vulnérables à l'éducation, accusent du retard. Les difficultés liées aux pénuries d'enseignants et d'infrastructures constituent des obstacles à l'accès¹⁹. Le financement des dépenses d'investissement et de fonctionnement est limité, car le budget de l'éducation est principalement consacré au paiement des salaires, qui représente jusqu'à 94 % du budget en 2023²⁰, et les dépenses liées aux fonds non consacrés aux salaires sont faibles, ce qui réduit la capacité des écoles à assurer leurs activités.

10. L'adoption de la Politique nationale en faveur de la jeunesse et de la Stratégie nationale d'autonomisation des jeunes pour 2026-2030 permettra de prendre des mesures pour lever les principaux obstacles à l'emploi, à la participation économique et civique, et à l'accès aux services pour les jeunes. Le taux de jeunes sans emploi et ne suivant ni études ni formation reste élevé, à 47,6 % (55 % pour les femmes)²¹ et les possibilités de développement des compétences et d'emploi pour les jeunes sont limitées et ne répondent pas suffisamment aux besoins du marché, malgré les investissements réalisés dans les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques (STIM), dans l'apprentissage numérique, et dans le développement de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels.

¹⁵ ZIMSTAT, *Zimbabwe Demographic and Health Survey*. 2025

¹⁶ UNICEF, « Children's Climate and Environment Risk Index ». 2024

¹⁷ Conseil des examens scolaires du Zimbabwe (ZIMSEC). 2025. Disponible à l'adresse suivante : <https://www5.zimsec.co.zw/exam-results-information/> (page consultée le 29 mai 2026)

¹⁸ Ministère de l'enseignement primaire et secondaire, *2025 Primary and Secondary Education Statistics Report*. 2025

¹⁹ Ibid.

²⁰ Banque mondiale, *Zimbabwe Public Finance Review*. 2025

²¹ ZIMSTAT, *Quarterly Labour Force Survey*. 2025

11. Si le Zimbabwe a renforcé les protections juridiques pour les enfants en relevant l'âge du consentement à 18 ans, en criminalisant le mariage des enfants et en renforçant les protections contre l'exploitation sexuelle, les risques en matière de protection persistent et sont étroitement liés à la pauvreté et aux chocs climatiques. Au total, 64 % des enfants subissent des pratiques disciplinaires violentes²² et une fille sur trois a été mariée avant l'âge de 18 ans²³. Malgré une couverture de l'enregistrement des naissances de 57 %²⁴ et de récentes campagnes nationales visant à étendre, à numériser et à décentraliser davantage les services d'enregistrement des naissances, de nombreux enfants restent sans identité juridique et risquent de ne pas avoir accès à des services adaptés à leur âge.

12. La couverture limitée de la protection sociale exacerbe les risques de malnutrition, de violence, de mariage d'enfants et de travail des enfants. Seul 1,5 % du produit intérieur brut est consacré à la protection sociale²⁵ et seuls 49 % des ménages les plus pauvres bénéficient d'un soutien²⁶. Les chocs climatiques mettent à rude épreuve les systèmes de soutien familiaux et communautaires, ce qui accroît les risques de violence, d'exploitation et de séparation des enfants. Les systèmes de prise en charge de cas et le personnel des services sociaux sont confrontés à d'importantes lacunes en matière de capacités, notamment une faible densité de personnel (environ deux travailleurs sociaux pour 100 000 enfants)²⁷ et une charge de travail importante. Les systèmes de données administratives cloisonnés entre les secteurs réduisent la capacité à recenser les vulnérabilités, à cibler les services et à surveiller le respect du principe d'équité, y compris pour les enfants handicapé·e·s. La participation civique à la planification et à la budgétisation reste limitée²⁸.

13. Les enseignements tirés de l'évaluation du programme de pays actuel (2022-2026)²⁹ ont renforcé la nécessité d'améliorer le soutien au financement national et la responsabilité afin de garantir que les engagements pris au niveau national se traduisent par des résultats pour les enfants aux niveaux décentralisés. L'évaluation a révélé que les progrès normatifs réalisés en amont n'avaient pas donné lieu à des améliorations dans la prestation de services au niveau local en raison de défis macroéconomiques, d'une exécution budgétaire insuffisante et de retards dans les transferts vers les districts. Un financement opérationnel insuffisant et une main-d'œuvre fragile au niveau des districts ont créé un « chaînon manquant » qui a freiné la mise à l'échelle des interventions. L'examen de la prise en compte des questions de genre dans les programmes (2026) a montré que les approches intégrées et multisectorielles, en particulier celles centrées sur les adolescentes, ne donnent des résultats que lorsque les systèmes de district disposent de ressources suffisantes et sont soumis à des mécanismes de responsabilité.

14. Grâce à la mise en place de structures institutionnelles au niveau des districts dans tous les secteurs, le Zimbabwe dispose d'une base solide pour améliorer les résultats en faveur des enfants aux niveaux national et décentralisé. Le bien-être des enfants est influencé par des facteurs systémiques interdépendants, notamment le

²² ZIMSTAT, *Zimbabwe Multiple Indicator Cluster Survey (MICS) 2019*. 2020

²³ ZIMSTAT, *ZDHS*. 2025

²⁴ Ibid.

²⁵ Ministère des finances, du développement économique et de la promotion des investissements, *2025 Estimates of Revenue and Expenditure*. 2024

²⁶ ZIMSTAT et Banque mondiale. 2020

²⁷ Ministère de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale, *Zimbabwe Social Service Workforce Capacity Assessment, 2023*. (à paraître)

²⁸ International Budget Partnership, *Enquête sur le Budget Ouvert 2023*. 2023

²⁹ UNICEF, *Evaluation of UNICEF Zimbabwe Country Programme (2022–2026)*. 2026.

financement du secteur social, les transferts au niveau local et la capacité de mise en œuvre décentralisée³⁰. Il sera essentiel de renforcer le perfectionnement du personnel, l'intégration des données, la coordination et la responsabilité pour améliorer les résultats en matière de prestation de services. S'appuyant sur ces observations, le nouveau programme met ainsi fortement l'accent sur le financement national, l'amélioration de l'exécution du budget et le renforcement de la responsabilité afin de permettre aux systèmes décentralisés de fournir des services inclusifs, équitables et de qualité.

Priorités du programme et partenariats

15. Le programme de pays est ancré dans les priorités de la deuxième Stratégie nationale de développement et contribue à leur réalisation, notamment en ce qui concerne le développement du capital humain, la protection sociale, la décentralisation et le transfert de responsabilités, la réforme de la gouvernance et la résilience face aux changements climatiques. Le programme contribue à l'Agenda 2040 pour les enfants d'Afrique et à l'Agenda 2063, « L'Afrique que nous voulons ». Il répond aux observations finales du Comité des droits de l'enfant et aux recommandations du Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant. Le programme découle de l'ensemble des piliers du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (PCNUDD) pour 2027-2031, et y contribue, et l'UNICEF dirige en particulier le pilier relatif au développement du capital humain. Le programme de pays est parfaitement aligné sur le Plan stratégique de l'UNICEF pour 2026-2029 et vise à aider le Gouvernement à contribuer à ses résultats d'impact.

16. Il comprend en outre quatre composantes complémentaires : la survie de l'enfant et les soins précoces ; l'apprentissage et le développement des compétences ; la protection intégrée ; et la gouvernance des droits de l'enfant. À la différence des programmes de pays précédents, qui étaient organisés par secteur et mettaient particulièrement l'accent sur les contributions, les composantes du nouveau programme constituent une réponse globale aux conditions multidimensionnelles auxquelles sont confronté·e·s les enfants du Zimbabwe. Elles témoignent ainsi d'un investissement cohérent dans le développement du capital humain, la résilience, l'inclusion sociale et la réforme de la gouvernance, soutenu par un financement durable et une transformation numérique qui permettent leur mise à l'échelle et leur durabilité à long terme.

17. Le programme de pays met également l'accent sur la convergence des interventions multisectorielles dans les districts très défavorisés, qui sont le plus touchés par le recoupement de la pauvreté multidimensionnelle des enfants, de l'exposition aux changements climatiques, de la faiblesse des infrastructures et des vulnérabilités sociales. L'approche convergente au niveau des districts renforce le lien entre les réformes en amont et la prestation de services en première ligne, ainsi que la continuité des services pendant les chocs, en reliant les soins de santé primaires, la nutrition, l'apprentissage, la protection et la protection sociale aux besoins d'un·e même enfant, de sa famille et de sa communauté.

18. Le programme de pays s'appuie sur le partenariat de confiance entre l'UNICEF et le Gouvernement du Zimbabwe, qui est fondé sur la présence de longue date de l'organisation dans le pays, son mandat multisectoriel et ses résultats avérés en matière de soutien au renforcement des systèmes à grande échelle. Les partenariats

³⁰ Ibid.

avec le Gouvernement resteront essentiels, en particulier avec les ministères responsables de la santé, de l'éducation, de la jeunesse, de la sécurité sociale, des finances, des collectivités locales, des terres et de l'eau, de la justice et de l'état civil.

19. L'UNICEF continuera à jouer son rôle mobilisateur auprès des ministères, des entités des Nations Unies, des partenaires de développement et de la société civile, et facilitera l'intégration des efforts essentiels pour surmonter la fragmentation. Ses avantages comparatifs dans les domaines de la programmation en faveur des adolescents, de la production de données probantes, de la mise en place d'actions anticipées et de la responsabilité envers les populations touchées renforcent sa capacité de mobilisation ainsi que les capacités nationales en matière de fourniture de services inclusifs, équitables et réactifs aux chocs.

20. L'UNICEF travaillera en étroite collaboration avec d'autres entités des Nations Unies dans le cadre de programmes conjoints portant sur la santé maternelle et néonatale, les systèmes alimentaires, l'apprentissage fondamental, la protection de l'enfance, la protection sociale, la gouvernance, l'égalité des genres et la résilience face aux changements climatiques. Les institutions financières internationales et les partenaires bilatéraux soutiendront les réformes relatives aux secteurs sociaux, à la décentralisation, aux finances publiques et à l'adaptation aux changements climatiques. La collaboration avec la société civile, le milieu universitaire, les réseaux de jeunes et le secteur privé permettra de favoriser l'innovation, de renforcer la responsabilité, d'améliorer la prestation de services et d'élargir les solutions numériques et adaptées aux changements climatiques.

21. En vue d'avoir une plus grande portée et un plus grand impact pour les enfants, l'UNICEF mettra en œuvre un ensemble de stratégies de changement qui s'appuieront sur des activités de plaidoyer indépendantes, un dialogue politique, la production de données probantes et le renforcement des capacités. Tirant parti de son leadership technique mondial, l'UNICEF contribuera à renforcer les systèmes nationaux et infranationaux grâce à un financement national durable, à une meilleure exécution du budget et à une décentralisation efficace. Ces efforts seront complétés par une prestation multisectorielle axée sur l'équité, concentrée dans les districts très défavorisés et exposés aux changements climatiques, parallèlement à un renforcement de la responsabilité, de l'intégration des données et des capacités de mise en œuvre au niveau local. L'égalité des genres entre les filles et les garçons et les approches centrées sur les adolescent·e·s seront intégrées dans toutes les composantes du programme afin de s'attaquer aux facteurs structurels de la vulnérabilité. La prestation de services résilients face aux changements climatiques et réactifs aux chocs sera privilégiée afin d'assurer la continuité pendant les crises. L'UNICEF jouera un rôle catalyseur et mobilisateur, en tirant parti des partenariats et du cofinancement pour déployer à grande échelle des solutions durables par le biais des systèmes nationaux, sans se limiter aux ressources allouées au programme.

Survie de l'enfant et soins précoces

22. La composante du programme relative à la survie de l'enfant et aux soins précoces vise à aider les enfants, en particulier les plus vulnérables, à bénéficier d'un système de soins de santé primaires résilient qui offre tout au long de la vie des services de qualité et résilients face aux changements climatiques en matière de santé reproductive, de santé et de nutrition de la mère, du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent·e, de soins de la petite enfance et EAH, en mettant l'accent sur les 1 000 premiers jours. Le programme est aligné sur les réalisations 2 et 3 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

23. L'UNICEF aidera le Ministère de la santé et de la protection de l'enfance à renforcer les systèmes de soins de santé primaires, en ciblant en particulier les districts présentant les taux de mortalité néonatale les plus élevés et des vulnérabilités qui se recoupent, notamment la pauvreté alimentaire, le retard de croissance et le nombre considérable d'enfants zéro dose, conformément aux cadres nationaux de définition des priorités. La composante soutiendra la mise en œuvre d'un ensemble intégré minimal d'interventions en matière de survie de l'enfant et de soins précoces, notamment celles qui s'attaquent aux déterminants sous-jacents de la survie de l'enfant tout au long du continuum de soins par l'intermédiaire des :

a) Établissements qui assurent des soins maternels et néonataux de qualité, des soins aux nouveau-nés et nouvelles-nées petit·e·s et malades, la mise au sein précoce, des services de lutte contre le VIH, la supplémentation en micronutriments et des services EAH résilients face aux changements climatiques dans les établissements ;

b) Des communautés qui encouragent le suivi postnatal, l'allaitement maternel exclusif, l'introduction précoce d'aliments nutritifs et les soins attentifs pour les jeunes enfants, le suivi des enfants n'ayant pas été vacciné·e·s et les orientations en temps voulu vers les établissements ;

c) Des plateformes scolaires et destinées aux adolescents qui promeuvent la nutrition, la prévention de l'anémie et la gestion de l'hygiène menstruelle, et qui sont reliées à des services de santé sexuelle et reproductive pour les adolescentes.

24. Tout au long du continuum d'interventions, l'UNICEF promouvra : la nutrition de la mère et de l'adolescent·e pour prévenir l'insuffisance pondérale à la naissance ; la qualité des régimes alimentaires par l'application de mesures dans les systèmes alimentaires ; l'expansion des services de vaccination, en particulier chez les enfants zéro dose ; et la réduction des infections dues aux maladies transmises par l'eau grâce à des interventions EAH intégrées et résilientes aux changements climatiques, y compris dans les zones périurbaines et les implantations sauvages. La participation des communautés et les approches de changement social et de modification des comportements seront renforcées pour améliorer le recours aux soins, l'alimentation des nourrissons et des jeunes enfants, et l'utilisation des services essentiels.

25. Tout en renforçant les services essentiels de survie de l'enfant au sein des établissements et des plateformes communautaires, l'UNICEF favorisera les partenariats pour aider le Gouvernement à renforcer les politiques, le financement, la responsabilité, les chaînes d'approvisionnement, les capacités du personnel de santé et l'utilisation des systèmes de santé numérique et de données, en s'appuyant notamment sur les carnets de santé électroniques du Zimbabwe, tout en encourageant les provinces et les districts à accorder la priorité aux interventions fondées sur les données locales. La réactivité aux chocs des systèmes de soins de santé primaires sera renforcée pour assurer la continuité des services essentiels en cas de situation d'urgence, notamment grâce à l'amélioration de la préparation aux situations d'urgence et des actions anticipées.

Apprentissage et développement des compétences

26. Cette composante vise à aider les enfants et les jeunes, en particulier les plus vulnérables, à accéder à des possibilités d'apprentissage et de développement des compétences de qualité, inclusives et sûres, et à ne pas les abandonner, afin d'acquérir des connaissances et des compétences fondamentales pour la vie courante et le monde

du travail. Le programme est aligné sur les réalisations 1 et 3 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

27. L'UNICEF collaborera avec le Ministère de l'enseignement primaire et secondaire pour renforcer le système afin d'offrir à tou·te·s les enfants un accès équitable à l'éducation de la petite enfance, à l'enseignement primaire et au premier cycle de l'enseignement secondaire, y compris aux enfants non scolarisé·e·s, en mettant en place des parcours d'apprentissage flexibles, et aux adolescent·e·s et aux jeunes en leur offrant des possibilités de renforcer leurs compétences. Grâce à un travail de plaidoyer en faveur de l'augmentation du financement public, des mécanismes de financement alternatifs et des partenariats public-privé, et à l'amélioration de la coordination interministérielle, l'UNICEF soutiendra :

- a) L'expansion des centres communautaires d'éducation de la petite enfance et d'enseignement et de formation techniques et professionnels, en particulier dans les districts ruraux et vulnérables face aux changements climatiques ;
- b) Le déploiement à l'échelle nationale du système d'alerte rapide pour prévenir l'abandon scolaire ;
- c) L'approche multisectorielle visant à faciliter l'accès à l'apprentissage des adolescentes ;
- d) La mise en place d'infrastructures résilientes aux changements climatiques pour les écoles ;
- e) La mise en relation avec la protection sociale pour garantir que les enfants handicapé·e·s, les enfants exposé·e·s à un risque de violence, de mariage d'enfants ou de pratiques néfastes sont soutenu·e·s pour rester scolarisé·e·s.

28. L'amélioration de l'apprentissage fondamental constituera un objectif majeur, qui permettra de renforcer les politiques, le financement et les systèmes institutionnels. L'UNICEF soutiendra la production et l'utilisation de données probantes sur le financement alternatif et durable de l'éducation, le déploiement de l'évaluation de l'apprentissage précoce du Zimbabwe pour les élèves de deuxième année, l'élaboration de nouvelles évaluations nationales de l'apprentissage pour les élèves de cinquième année et le retour du Zimbabwe au sein des plateformes régionales d'évaluation de l'apprentissage. L'UNICEF encouragera la mise en place de mesures de remédiation en classe et l'élaboration de programmes d'éducation inclusive pour les élèves en difficulté, et plaidera auprès du Gouvernement pour qu'il améliore la formation des enseignants aux pédagogies centrées sur l'élève. Les possibilités d'apprentissage numérique et de STIM seront développées par l'intermédiaire de plateformes nationales telles que le « Passeport pour l'apprentissage », les laboratoires scientifiques mobiles et les bibliothèques numériques. Ces plateformes permettront d'améliorer l'accès à un contenu de qualité, en particulier pour les filles qui se heurtent à de multiples obstacles lorsqu'elles souhaitent suivre des matières STIM.

29. L'UNICEF collaborera avec le Ministère de l'autonomisation des jeunes, du développement et de la formation professionnelle afin de renforcer l'employabilité des jeunes en élargissant les parcours de développement des compétences adaptés au marché et évolutifs, en mettant tout particulièrement l'accent sur les compétences numériques et technologiques, et en facilitant les transitions entre les études et l'accès à des moyens de subsistance significatifs et dignes. En mobilisant le Gouvernement, le secteur privé, les partenaires de développement et les réseaux de jeunes, le programme permettra le développement de plateformes innovantes, telles que les

pôles d'innovation destinés aux jeunes, et le renforcement des parcours d'enseignement et de formation techniques et professionnels afin de garantir que les résultats d'apprentissage et les compétences obtenus répondent aux besoins du marché du travail. La priorité sera donnée aux compétences vertes et numériques, ainsi qu'aux compétences entrepreneuriales qui offrent des possibilités de génération de revenus. L'UNICEF continuera de promouvoir les unités entrepreneuriales scolaires, des entreprises génératrices de ressources qui financent des initiatives scolaires telles que les forages solaires, les jardins nutritionnels et l'amélioration des infrastructures scolaires, tout en dotant les élèves de compétences agricoles et entrepreneuriales. Les unités seront élargies pour inclure les centres d'enseignement et de formation techniques et professionnels en tant que plateformes de développement de compétences pratiques et génératrices de revenus qui peuvent renforcer l'employabilité des jeunes, y compris en établissant des liens avec les marchés agroalimentaires locaux.

Protection intégrée

30. La composante du programme relative à la protection intégrée vise à protéger les enfants, en particulier les plus vulnérables, contre la maltraitance, la négligence et l'exploitation, tout en améliorant leur accès à des services de protection sociale adéquats, intégrés et réactifs aux chocs. Le programme est aligné sur les réalisations 3 et 5 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

31. L'UNICEF collaborera avec le Bureau de l'officier général de l'état civil, qui relève du Département de l'état civil, afin d'améliorer le système d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil, ce qui constituera un axe central du renforcement du système national de protection, couvrant l'identité juridique, les services de prévention et d'intervention, les systèmes judiciaires, la protection sociale et la prise en charge des cas. L'UNICEF soutiendra la réforme juridique, y compris la mise en conformité de la loi sur l'enregistrement des naissances et des décès avec les normes constitutionnelles et internationales, et promouvra la numérisation du système d'enregistrement des faits d'état civil et des statistiques de l'état civil afin d'améliorer la couverture et l'interopérabilité avec les systèmes de santé et de protection sociale. La déclaration des naissances au niveau communautaire sera étendue, notamment grâce à des activités de sensibilisation ciblant en particulier les groupes vulnérables.

32. La prévention de la violence se concentrera sur le déploiement à grande échelle de programmes de parentalité positive fondés sur des données probantes et sur la collaboration généralisée avec les responsables traditionnels, religieux et communautaires afin de promouvoir les efforts communautaires visant à prévenir le mariage des enfants et d'autres pratiques néfastes. Le programme permettra de renforcer les systèmes de détection précoce, d'examen et d'orientation de tous les cas de violence à l'égard des enfants, y compris la maltraitance, l'exploitation et la négligence, dans les établissements de santé, les écoles et les structures communautaires. Le système national d'aide aux victimes et le Programme de déjudiciarisation préalable au procès seront étendus afin d'assurer une justice adaptée aux enfants pour les survivant·e·s de maltraitance et pour les enfants en conflit avec la loi. Les capacités judiciaires et médico-légales seront renforcées afin de lutter contre les formes de violence hors ligne et en ligne. Ces interventions seront mises en œuvre par l'intermédiaire d'un travail de plaidoyer stratégique, de partenariats, du renforcement des systèmes nationaux et de la professionnalisation accrue du personnel des services sociaux. Cela permettra d'améliorer l'efficacité de la mise en

œuvre grâce à des parcours d'intervention communs entre les services de protection de l'enfance et ceux de protection sociale.

33. L'UNICEF soutiendra le renforcement d'un système de protection sociale complet conçu pour faire face aux vulnérabilités des enfants liées à la pauvreté, en améliorant la capacité du système à réagir aux chocs, en particulier dans les districts touchés par les changements climatiques. Un soutien sera apporté pour renouveler le cadre de protection sociale et élaborer une loi sur la protection sociale. Le registre social national sera mis à jour et numérisé afin d'améliorer le ciblage, la couverture et l'interopérabilité avec les secteurs des services de base, tandis que les mécanismes de réclamation et de réparation seront renforcés là où des transferts de fonds peuvent être accordés. Les efforts du Gouvernement visant à améliorer l'efficacité des programmes de protection sociale en place seront soutenus, ce qui permettra de consolider les liens avec d'autres services sociaux tels que le module d'aide à l'éducation de base. Les interventions modélisées montreront comment les transferts de fonds axés sur la nutrition, le handicap et la protection peuvent contribuer à réduire les privations subies par les enfants et à poser les bases pour concevoir un système d'allocations familiales universelles.

34. Le personnel des services sociaux sera renforcé grâce à la révision des lignes directrices relatives à la prise en charge des cas, à l'amélioration de la supervision et du mentorat, au renforcement des capacités de première ligne et à l'harmonisation des systèmes d'orientation qui relient les systèmes de protection de l'enfance et de protection sociale. La collaboration interorganisations entre les entités compétentes des Nations Unies permettra d'apporter un soutien cohérent aux enfants en situation de déplacement, aux survivant·e·s de la violence basée sur le genre, aux enfants handicapé·e·s et aux ménages vulnérables.

Gouvernance des droits de l'enfant

35. La composante du programme relative à la gouvernance des droits de l'enfant vise à aider les enfants, en particulier les plus vulnérables, à bénéficier de systèmes nationaux et infranationaux renforcés. Ces systèmes doivent planifier, budgétiser et améliorer l'accessibilité ainsi que la mise en œuvre de services sociaux coordonnés, responsables et résilients face aux changements climatiques. Le programme est aligné sur la réalisation 4 du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.

36. L'UNICEF aidera le Gouvernement à investir dans des systèmes nationaux de données qui permettent l'élaboration de politiques et de programmes fondés sur des données probantes, et qui renforcent la responsabilité envers les droits de l'enfant et l'établissement de rapports en la matière. Il s'agit notamment d'assurer un suivi au niveau national de la deuxième Stratégie nationale de développement, des objectifs de développement durable et des obligations conventionnelles, notamment la Convention relative aux droits de l'enfant, la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la Charte africaine des droits et du bien-être de l'enfant et l'Examen périodique universel. Les enquêtes nationales, dont les enquêtes en grappes à indicateurs multiples (MICS), les évaluations de la pauvreté et les études sur la vulnérabilité face aux changements climatiques favoriseront la prise de décisions fondées sur des données probantes. Par ailleurs, l'amélioration de l'intégration et de l'interopérabilité des données administratives dans tous les secteurs facilitera l'utilisation des données en vue de fournir des services de meilleure qualité aux enfants. Les mécanismes de retour d'informations des

citoyens et les plateformes de participation des enfants seront renforcés afin d'accroître la responsabilité et la mobilisation du public.

37. L'UNICEF aidera le Gouvernement à renforcer la manière dont les investissements en faveur des enfants sont planifiés, financés et communiqués par les systèmes nationaux et locaux, grâce à une budgétisation adaptée aux enfants, ainsi qu'à une réforme des lois et des politiques. Cela implique notamment une budgétisation adaptée aux enfants qui améliore l'équité et l'efficacité des allocations et des dépenses consacrées aux priorités centrées sur les enfants, des analyses budgétaires pour les secteurs sociaux et un travail de plaidoyer en faveur des transferts budgétaires intergouvernementaux vers les niveaux infranationaux. L'UNICEF soutiendra la supervision parlementaire de l'exécution du budget. Ces interventions seront mises en œuvre grâce à un travail de plaidoyer de haut niveau et à des partenariats avec le Parlement, le Ministère des collectivités locales et des travaux publics, les institutions financières internationales et des partenaires du secteur privé.

38. L'UNICEF aidera les autorités nationales et locales à intégrer la planification tenant compte des risques climatiques, la préparation en cas d'aléas multiples, les actions anticipées et les modificateurs de crise dans les programmes du secteur social. L'accent sera mis sur l'élaboration de systèmes EAH résilients, qui comprennent le contrôle de la qualité de l'eau et l'augmentation de la disponibilité d'eau salubre. La priorité sera accordée à la coordination multisectorielle par l'intermédiaire de systèmes de prestations résilients face aux changements climatiques afin d'harmoniser les secteurs de l'EAH, de la nutrition, de la santé, de l'éducation, de la protection et de la protection sociale, et de maintenir la continuité des services pendant les chocs. Des partenariats avec des institutions de financement de l'action climatique seront mis en place en vue d'accroître les financements consacrés à des services de base résilients et inclusifs.

Efficacité du programme

39. Cette composante du programme assurera une mise en œuvre de qualité, cohérente, responsable, intégrée et axée sur les résultats de l'ensemble des aspects du programme de pays, comme suit :

- a) La planification, le suivi, l'analyse des données, l'évaluation, l'apprentissage et le retour d'informations des populations touchées, fondés sur des données probantes, garantiront un alignement stratégique et une programmation adaptative ;
- b) La coordination du programme favorisera la cohérence globale des quatre réalisations du programme, en se concentrant sur la mise en œuvre intégrée du programme, la coordination au niveau des districts et une gestion solide tenant compte des risques ;
- c) Le plaidoyer et la communication assureront un positionnement stratégique et une visibilité en faveur des enfants ;
- d) Le changement social et la modification des comportements favoriseront la participation significative des communautés, des jeunes et de la société civile aux processus de planification et de responsabilité ;
- e) Des partenariats avec le Gouvernement, les entités des Nations Unies, les donateurs, les institutions financières internationales, la société civile, le secteur privé et le milieu universitaire seront mis en place pour tirer parti de leur influence et de leurs ressources en faveur des enfants ;

f) Les liens entre l'action humanitaire, le développement et la paix seront renforcés, en intégrant les actions anticipées, la préparation en cas d'aléas multiples et la continuité des services essentiels ;

g) Les investissements dans la transformation numérique et les innovations permettront d'assurer un suivi plus efficace des inégalités et de la prestation de services ;

h) Le renforcement des systèmes d'approvisionnement et de logistique, de la production locale et de la distribution au dernier kilomètre permettra de garantir que les produits de base parviennent aux enfants les plus vulnérables, y compris pendant les chocs climatiques.

Tableau récapitulatif du budget

<i>Composante de programme</i>	<i>(En milliers de dollars des États-Unis)</i>		
	<i>Ressources ordinaires</i>	<i>Autres ressources</i>	<i>Total</i>
Survie de l'enfant et soins précoces	6 500	58 000	64 500
Apprentissage et développement des compétences	3 000	37 000	40 000
Protection intégrée	3 500	20 000	23 500
Gouvernance des droits de l'enfant	5 000	20 000	25 000
Efficacité du programme	7 000	15 000	22 000
Total	25 000	150 000	175 000

Administration du programme et gestion des risques

40. Le présent descriptif de programme de pays constitue le principal cadre de responsabilité envers le Conseil d'administration concernant les résultats et les ressources. La responsabilité des responsables aux niveaux national, régional et du siège est régie par les politiques établies en matière de programmes et d'opérations. Le programme sera mis en œuvre en collaboration avec le Gouvernement dans le cadre de plans de travail annuels. En tant que membre de l'équipe de pays des Nations Unies, l'UNICEF contribuera à la mise en œuvre du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable, notamment en dirigeant des domaines de résultats clés tels que le développement du capital humain.

41. L'UNICEF intègre des approches de réduction des risques de catastrophe et d'adaptation aux changements climatiques dans l'ensemble de ses programmes, et veille à ce qu'ils facilitent le respect des Principaux engagements pour les enfants dans l'action humanitaire. Le programme renforcera les actions anticipées et la continuité des services essentiels pendant les chocs. La gestion globale des risques orientera les mesures d'atténuation liées aux pressions macroéconomiques, aux chocs climatiques, aux contraintes d'approvisionnement, aux perturbations numériques, aux pénuries de main-d'œuvre et aux crises humanitaires. Dans l'ensemble du système des Nations Unies, l'UNICEF appliquera des mesures conjointes d'atténuation des

risques, telles que l'approche harmonisée des transferts de fonds, le renforcement de la responsabilité envers les populations touchées, une tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des abus sexuels, et une plus grande viabilité environnementale dans ses opérations.

Suivi, apprentissage et évaluation

42. En partenariat avec le Bureau du Président et le Cabinet, le suivi du programme de pays s'appuiera sur le cadre de résultats et d'allocation de ressources et sur le plan d'évaluation chiffré. Un suivi conjoint régulier des activités menées sur le terrain avec le Gouvernement permettra d'évaluer les progrès réalisés vers l'atteinte des résultats prévus et d'éclairer les mesures correctives. L'UNICEF apportera son soutien aux pouvoirs publics aux niveaux national et infranational afin de renforcer les enquêtes et les systèmes de données administratives, en améliorant la collecte et l'utilisation stratégique des données afin de permettre une planification fondée sur des données probantes en faveur des enfants. Les plans d'évaluation donneront la priorité au renforcement des systèmes, à la résilience, aux innovations numériques et à la prestation de services intégrés, tout en renforçant les systèmes et les capacités d'évaluation nationaux pour les évaluations centrées sur l'enfant.

43. En tant que membre du groupe de travail sur le suivi et l'évaluation du Plan-cadre de coopération pour le développement durable, l'UNICEF encouragera la planification conjointe du travail, le suivi sur le terrain, l'utilisation d'UN INFO, l'examen des performances et les évaluations conjointes avec les entités des Nations Unies et le Gouvernement. Les progrès feront l'objet d'un suivi en collaboration avec le Bureau du Président et le Cabinet grâce aux données produites durant les étapes de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des initiatives soutenues.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources

Programme de coopération entre le Zimbabwe et l'UNICEF, 2027-2031

Convention relative aux droits de l'enfant : articles 1 à 45

Priorités nationales : Objectifs de développement durable : 1 à 17 deuxième Stratégie nationale de développement

Réalisations énoncées dans le Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable faisant intervenir l'UNICEF :

D'ici à 2031, toutes les personnes, en particulier celles qui risquent d'être laissées de côté :

1. bénéficieront d'une croissance économique inclusive et durable, d'une stabilité macroéconomique améliorée, d'une marge de manœuvre budgétaire élargie et d'un meilleur accès à un travail décent ;
2. seront en situation de sécurité alimentaire et nutritionnelle, seront résilientes aux changements climatiques et bénéficieront d'une énergie durable et d'une gestion durable des ressources naturelles, et auront les moyens d'atténuer les catastrophes et d'y faire face ;
3. bénéficieront de systèmes de santé, de nutrition, d'éducation et de protection sociale renforcés et intégrés fournissant des services équitables, de qualité, inclusifs, réactifs aux chocs et qui améliorent les compétences ;
4. bénéficieront d'institutions, de systèmes et de services de gouvernance décentralisés, efficaces, responsables, réactifs et axés sur les données, qui respectent les normes en matière de droits humains, encouragent la participation inclusive, adhèrent à l'état de droit et favorisent la cohésion sociale ;
5. 5. seront libérées de toutes les formes de violence, participeront activement et de manière significative aux processus de développement, et jouiront de l'égalité des droits et des chances dans les sphères économique, politique et sociale.

Résultats d'impact correspondants du Plan stratégique de l'UNICEF pour 2026-2029 : 1 à 5

Réalizations du PCNUDD	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
2 et 3	1. D'ici à 2031, les enfants, en particulier les plus vulnérables, bénéficieront	Taux de mortalité néonatale (pour 1 000 naissances vivantes) NR : 37 (2024) NC : 25	Enquête démographique et de santé (EDS) du Zimbabwe	Les systèmes de soins de santé primaires sont renforcés pour fournir des services	Ministère de la santé et de la protection de l'enfance, Conseil de l'alimentation et	6 500	58 000	64 500

Réalisations du PCNUDD	Réalisations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	de systèmes de soins de santé primaires, de nutrition et EAH résilients face aux changements climatiques, qui sont résilients et équitables, et qui fournissent des services intégrés et de qualité en matière de santé néonatale et infantile, de soins de la petite enfance et de nutrition.	Taux de mortalité des enfants âgé·e·s de moins de 5 ans (pour 1 000 naissances vivantes) NR : 69 (2024) NC : 45	EDS du Zimbabwe	intégrés de santé néonatale et infantile. Les systèmes gouvernementaux sont mieux à même de prévenir la malnutrition, de fournir des soins attentifs, d'améliorer les régimes alimentaires et les pratiques, et d'élargir l'accès à un ensemble minimal d'interventions de soins précoces et de nutrition dans les districts vulnérables.	de la nutrition, Conseil national de lutte contre le sida, Ministère de l'agriculture, de la mécanisation et du développement des ressources en eau, autorités locales, Département de la protection civile Institutions financières internationales Entités des Nations Unies Organisations de la société civile, réseaux du Mouvement pour le renforcement de la nutrition, milieu universitaire			
		Pourcentage de nourrissons ayant reçu trois doses du vaccin contre la diphtérie, le tétanos et la coqueluche NR : 87 % (2024) NC : 90 %	Estimations OMS/UNICEF de la couverture vaccinale nationale					
		Pourcentage d'enfants zéro dose NR : 7,5 % (2024) NC : 5 %	Estimations OMS/UNICEF de la couverture vaccinale nationale					
		Taux d'allaitement maternel exclusif NR : 42 % (2024) NC : 60 %	EDS du Zimbabwe					
		Prévalence du retard de croissance chez les enfants âgé·e·s de moins de 5 ans NR : 24 % (2025) NC : 20 %	Comité d'évaluation des moyens de subsistance du Zimbabwe					
		Proportion d'enfants âgé·e·s de moins de 5 ans dont le développement en matière de santé,	MICS	Les systèmes EAH transformateurs et résilients face aux changements climatiques sont améliorés pour prévenir les maladies transmises par				

Réalisations du PCNUDD	Réalisations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
		d'apprentissage et de bien-être psychosocial est en bonne voie, par sexe NR : 71 % NC : 80 %		l'eau chez les enfants et au sein des communautés. La mise en œuvre intégrée du programme, la coordination, les partenariats et les systèmes de données sont renforcés.				
		Pourcentage d'enfants âgés de moins de 5 ans souffrant de diarrhée et ayant reçu une solution de réhydratation orale et du zinc NR : 15 % NC : 50 %	EDS du Zimbabwe					
		Proportion d'établissements de santé dotés de services EAH de base NR : 60 % (2024) NC : 90 %	Système d'information sanitaire des districts (SISD)					
1 et 3	2. D'ici à 2031, un plus grand nombre d'enfants et de jeunes, en particulier les plus vulnérables, accéderont à des possibilités d'apprentissage et de développement des	Taux de réussite en septième année NR : 48 % (2025) NC : 62 %	Conseil des examens scolaires du Zimbabwe	Les systèmes d'éducation et d'apprentissage sont renforcés afin d'offrir à un plus grand nombre d'enfants et de jeunes un accès équitable à une éducation de base adéquate et à des possibilités de	Ministère de l'enseignement primaire et secondaire, Ministère de l'autonomisation et du développement de la jeunesse et de la formation professionnelle, Ministère de l'enseignement supérieur et	3 000	37 000	40 000
		Taux de réussite dans l'enseignement secondaire (<i>ordinary level</i>) NR : 35 % (2025) NC : 46 %	Conseil des examens scolaires du Zimbabwe					
		Taux de transition de l'enseignement primaire	Ministère de l'enseignement					

Réalisations du PCNUDD	Réalisations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	compétences de qualité, inclusives et sûres, et à ne pas les abandonner, afin d'acquérir des connaissances et des compétences fondamentales pour la vie courante et le monde du travail.	vers le premier cycle de l'enseignement secondaire NR : 78 % (2025) NC : 85 %	primaire et secondaire	développement des compétences. Les systèmes d'éducation et d'apprentissage sont mieux à même de garantir qu'un plus grand nombre d'enfants et de jeunes acquièrent les compétences fondamentales en lecture, en écriture et en calcul, et passent au niveau supérieur.	tertiaire, de l'innovation, de la science et du développement technologique, Ministère de l'agriculture, de la mécanisation et du développement des ressources en eau, Ministère de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale, Ministère de l'évaluation et du développement des compétences, structures éducatives provinciales et de district Institutions financières internationales Entités des Nations Unies			
		Taux de jeunes (âgés de 15 à 24 ans) sans emploi et ne suivant ni études ni formation NR : 48 % (2025) NC : 40 %	Agence nationale des statistiques du Zimbabwe (ZIMSTAT)	Les systèmes d'éducation et d'apprentissage permettent à un plus grand nombre de jeunes d'acquérir les compétences et de bénéficier des possibilités nécessaires à la vie courante et				

Réalisations du PCNUDD	Réalisations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
				au monde du travail.	Organisations de la société civile, Conseil d'ingénierie du Zimbabwe, secteur privé			
3 et 5	3. D'ici à 2031, un plus grand nombre d'enfants, en particulier les plus vulnérables, seront protégé·e·s contre la maltraitance, la négligence et l'exploitation, et auront accès à des services de protection adéquats, intégrés et adaptés aux chocs.	Pourcentage d'enfants âgé·e·s de moins de 5 ans dont la naissance a été enregistrée NR : 57 % (2024) NC : 75 %	EDS du Zimbabwe	Les systèmes d'enregistrement des faits d'état civil offrent un meilleur accès à l'enregistrement des naissances et à l'identité juridique pour tou·te·s les enfants. Les systèmes de protection offrent un meilleur accès à des services de prévention et d'intervention inclusifs pour les enfants exposé·e·s à des risques de violence, de maltraitance, de négligence et d'exploitation. Les systèmes de protection sociale fournissent des	Ministère de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale, Ministère de la justice, des affaires juridiques et parlementaires, Ministère de l'intérieur et du patrimoine culturel, Ministère des collectivités locales, des travaux publics et du logement national, Commission des services judiciaires, tribunaux de première instance Institutions financières internationales Entités des Nations Unies	3 500	20 000	23 500
		Nombre d'enfants ayant accès à une protection sociale intégrée NR : 700 000 (2025) NC : 1 700 000	Ministère de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale					
		Nombre d'enfants bénéficiant de services d'intervention en cas de violence NR : 120 000 (2025) NC : 320 000	Ministère de la fonction publique, du travail et de la sécurité sociale					
		Pourcentage de ménages pauvres et vulnérables recevant une assistance sociale NR : 37 % (2025) NC : 50 %	ZIMSTAT					

Réalisations du PCNUDD	Réalisations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
				services améliorés, adaptés aux enfants et réactifs aux chocs aux enfants vulnérables. Le personnel des services sociaux et le système intégré de prise en charge des cas sont renforcés afin de fournir des services de protection coordonnés, opportuns et efficaces aux enfants à risque.	Organisations de la société civile, organisations spécialistes des problématiques du handicap, responsables religieux et traditionnels, réseaux de jeunes, commissions des droits			
1 à 5	4. Davantage d'enfants, en particulier les plus vulnérables et les enfants vivant dans des zones géographiques ciblées, bénéficient de systèmes nationaux et	Pourcentage d'enfants vivant dans la pauvreté multidimensionnelle NR : 61 % (2019) NC : 40 % Pourcentage d'enfants vulnérables à de multiples aléas climatiques et environnementaux NR : 43 % (2024) NC : 35 %	ZIMSTAT Ministère de l'environnement, du climat et de la faune sauvage	Les institutions nationales ont amélioré leur capacité à produire, à analyser et à utiliser des données centrées sur l'enfant grâce à des systèmes interopérables afin de	Ministère des finances, Ministère des collectivités locales et des travaux publics, Ministère de l'environnement et du climat, ZIMSTAT, Auditeur général, Parlement,	5 000	20 000	25 000

Réalizations du PCNUDD	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
	infranationaux renforcés qui planifient, budgétisent et améliorent l'accessibilité et la prestation de services sociaux coordonnés, responsables et résilients face aux changements climatiques.	Proportion des dépenses publiques totales affectée aux services essentiels (éducation, santé et protection sociale) NR : 35 % (2025) NC : 35 %	Notes d'information budgétaire de l'UNICEF	surveiller les droits de l'enfant, de renforcer la responsabilité, et de permettre une planification et l'établissement de rapports tenant compte des risques. Les institutions ont renforcé leur capacité à allouer des ressources aux priorités tenant compte des besoins des enfants, à mettre en œuvre des budgets adaptés aux enfants et à mener des réformes des finances publiques. Grâce à une coordination et à des capacités opérationnelles accrues, le Gouvernement est en mesure de	conseils provinciaux et métropolitains, autorités locales Institutions financières internationales Entités des Nations Unies, secteur privé, organisations de la société civile, milieu universitaire			

Réalizations du PCNUDD	Réalizations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
				fournir des services équitables et résilients face aux changements climatiques, et de prévenir et d'anticiper les risques liés au climat, à l'environnement et aux catastrophes, ainsi que d'y répondre.				
-	5. Le programme de pays est coordonné et géré de manière efficace et efficiente afin d'obtenir des résultats pour les enfants.	Pourcentage d'indicateurs relatifs à la gestion et au programme qui sont sur la bonne voie NR : 79 % (2025) NC : 100 %	Rapports internes de l'UNICEF	Coordination du programme Plaidoyer, communication et partenariats Planification, suivi, établissement de rapports, données et recherche Évaluation Dialogue avec les familles et les communautés sur les normes et les pratiques sociales	Bureau du Président et Cabinet, ZIMSTAT Entités des Nations Unies Secteur privé, organisations de la société civile, milieu universitaire et médias	7 000	15 000	22 000

Réalisations du PCNUDD	Réalisations de l'UNICEF	Principaux indicateurs de progrès, niveaux de référence (NR) et niveaux cibles (NC)	Moyens de vérification	Produits indicatifs énoncés dans le programme de pays	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation énoncée dans le programme de pays : ressources ordinaires (RO), autres ressources (AR) (en milliers de dollars des États-Unis)		
						RO	AR	Total
				Action humanitaire				
				Appui opérationnel				
Montant total des ressources						25 000	150 000	175 000

* Indicateur de résultat aligné sur l'indicateur du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable.